



EN BREF...

La presse en parle

tribune

La Tribune Bulletin Côte d'Azur (magazine d'information économique et juridique des Alpes-Maritimes) a consacré le 27 avril dernier un reportage à l'entreprise Découpe Laser. **+ d'infos**

Ouverture de nouveaux appels à projet dans le cadre du Plan de relance

- **Accompagnement des collectivités pour la construction de logements sociaux en zone tendue** : le dispositif « Tonus » de la Banque des territoires vous accompagne dans vos investissements **+ d'infos**



- **Réaménagement des friches en vue de les rendre constructibles** : si vous envisagez d'investir la **réhabilitation de friches**, la Banque des territoires peut vous aider ! **+ d'infos**

- **Soutien au développement de services de presse en ligne** : le ministère de la Culture soutient les entreprises de presse émergentes au travers une subvention d'exploitation jusqu'à 50 000 € **+ d'infos**

- **5 minutes pour trouver toutes les aides !** L'État lance un simulateur destiné aux jeunes de moins de 30 ans et leur permettant en un seul clic de trouver toutes les aides auxquelles ils ont droit **+ d'infos**

REPORTAGE

Visite du Secrétaire général, sous-préfet à la relance chez "Découpe Laser"

Le 16 avril dernier, Philippe Loos, Secrétaire général et sous-préfet à la relance dans les Alpes-Maritimes a visité l'entreprise "Découpe Laser", lauréate du Plan de relance.



© Préfecture06

L'histoire de l'entreprise « Découpe Laser », spécialisée dans la métallurgie, est avant tout celle d'un développement fulgurant. Créée en 2016 à Saint-André de la Roche, elle a depuis quatre ans considérablement augmenté sa taille et ses effectifs. Le savoir-faire de l'entreprise l'amène à travailler aussi bien pour le bâtiment que pour l'industrie ou des artistes.

Dans le cadre du Plan de relance, l'entreprise a bénéficié de **200 000 € de subventions pour un projet d'investissement dans deux machines de pointe**, au titre du programme Territoire d'Industries.

Le Secrétaire général, sous préfet à la relance, a pu constater, aux côtés des dirigeants de l'entreprise, combien le soutien de l'État est essentiel pour

développer des modes de production plus innovants et plus performants.

Par ailleurs, l'entreprise est particulièrement soucieuse de la formation et de l'inclusion des jeunes dans l'emploi et noue des relations étroites avec les lycées professionnels du département.



Le Plan de relance soutient l'agriculture biologique !

Le fonds « Avenir Bio », créé en 2008, a pour objectif de soutenir les projets de développement de la filière bio en France. Son action se matérialise par un accompagnement financier et un suivi des opérateurs pendant trois ans. Dans le cadre du Plan de relance (volet transition écologique), le fonds

a été doté de **26 millions d'euros**, qui seront engagés au travers des appels à projet, dont le premier est ouvert jusqu'au 1er septembre. Les programmes d'action de moyen terme et engageant plusieurs niveaux de la filière sont particulièrement visés. **+ d'infos**

À SAVOIR

Simplifier pour relancer

Toutes les initiatives concourant à la relance doivent être encouragées et soutenues. Lorsque celles-ci se heurtent à des freins, le **dispositif France Expérimentation** peut être activé pour étudier les possibilités de dérogation. Les entreprises, mais aussi les associations et plus largement tous les porteurs de projets économiques innovants sont particulièrement concernés. **+ d'infos**



Réouverture du guichet « Industrie du Futur » à partir du 3 mai 2021 Inscrit dans le volet compétitivité du Plan de relance, le guichet a été ouvert une première fois entre les mois d'octobre et décembre 2020. 7 entreprises des Alpes-Maritimes ont ainsi bénéficié de financements dans le but d'accélérer l'adoption des technologies dans les entreprises industrielles.

Le guichet est à nouveau ouvert pour une enveloppe de 175 millions d'euros. **+ d'infos**

